


Plan de zonage du Règlement Local de Publicité (RLP) de Creil

approuvé par le conseil municipal du 16 octobre 2023



Légende

- ZP1 : Périmètre de l'action cœur de ville et les polarités commerciales de quartiers
- ZP2 : Axes principaux de Creil dont la route de Vaux, la rue Robert Schumann, l'avenue Puvis de Chavannes, rue Léon Blum, route de Chantilly, rue Salvador Allende, rue Jean Jaurès et la D1016 de la limite communale avec Nogent-sur-Oise jusqu'à l'Oise
- ZP3 : Espaces d'activités
- ZP4 : Espaces agglomérés en dehors des ZP1, ZP2 et ZP3

0 750 1500 m